



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4700

Approbation d'une convention entre l'Institut national d'histoire de l'art et la Ville de Lyon pour la mise à disposition d'un conservateur territorial

Délégation Générale aux ressources humaines

**Rapporteur** : M. CLAISSE Gérard

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4700 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART ET LA VILLE DE LYON POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSERVATEUR TERRITORIAL (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Afin de permettre aux conservateurs territoriaux du patrimoine, en charge des collections des musées de France, de contribuer aux activités de recherche liées à la fois à la spécificité de leur statut et au fait qu'il s'agit une mission permanente d'un musée de France, l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ont décidé de s'engager dans un partenariat actif.

Sur la base d'un appel à projet scientifique et à l'issue de la sélection opérée par un jury de sélection, les agents dont les dossiers ont été acceptés sont, avec l'accord de leur collectivité, mis à disposition de l'INHA contre remboursement pour une durée fixée par ledit jury.

Les agents mis à disposition ont la qualité de « conservateur en résidence » au sein de l'INHA.

Dans ce cadre, Madame Salima Hellal, conservateur en chef au musée des Beaux-Arts de Lyon, en charge du département des objets d'art, a déposé un dossier, afin de mener des recherches dans les fonds d'archives et les fonds documentaires parisiens sur la collection du musée des Beaux-Arts de Lyon des arts de l'Islam en vue de la rédaction de la partie historique du catalogue raisonné des collections islamiques du musée.

Son dossier ayant été retenu, Madame Hellal sera mise à disposition de l'INHA en juillet, octobre et novembre 2019 pour une durée globale de 2,5 mois.

Les parties se sont donc rapprochées, afin de définir les modalités de cette mise à disposition et une convention a été rédigée. Pendant la période de mise à disposition, l'INHA remboursera à la Ville de Lyon l'intégralité du salaire de l'agent mis à disposition.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

**DELIBERE**

- 1- La mise à disposition d'un agent du Musée des beaux-arts auprès de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) est approuvée.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'INHA, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Les recettes correspondantes seront affectées sur le budget de l'exercice en cours, article 70848, fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE